

Décision n°2025-14

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A019 : Travaux d'entretien et de réfection de voiries et d'espaces publics

Attribution de marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 14 novembre 2024 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 15 novembre sur le Moniteur.fr et marcheonline.com fixant la date limite de remise des offres au 13 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'assurer des travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et des espaces publics

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché avec l'entreprise MGB Travaux Publics situé 140 rue Frédéric Monin à MORNANT (69440) pour un montant maximum annuel de commandes limité à 150 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification, reconductible trois fois.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 20 février 2025,

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE



Accuse de réception en préfecture
069-218900394-20250220-dec2025-14-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2025